





COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 10

Réunions du : 07 janvier2020.

A: 17 h 30

Lieux: Antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants: Mmes Yvette BOTTE, Marie-Rose CASTEL, MM. Thierry BLONDEL, Dany COLE, Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL, Pierre LECORNU, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET, Jean-Marc

VAUTIER.

Membres absents excusés: MM. Gérard DEMARRE, Jean-Pierre LEVEE, André MAROLLE.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

8888

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est aussi le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

<u>Championnat Vétérans</u>: comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

<u>Critérium Vétérans</u>: à compter de la saison 2019/2020, les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements. Cette mesure ne s'applique pas pour la coupe Vétérans André Strappe ou 14 joueurs au maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match.







ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal n° 09 et de son annexe du 23décembre 2019, mis en ligne le 31décembre 2019.

§§§§

DECISIONS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 21800152 STADE DE GFRAND QUEVILLY (11) / SC PETIT COURONNE (12) du 7 novembre 2019.

- Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 19 décembre 2019 (publiée le 23 décembre 2019),

la Commission, Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 21780795 ASCJ KURDISTAN (1) / MONT SAINT AIGNAN FC (2) du 10 novembre 2019.

- Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 19 décembre 2019 (publiée le 23 décembre 2019),

la Commission, prenant Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 21780655 ES TOURVILLE SUR ARQUES (2) / US NORMANDE 76 (1) du 24 novembre 2019. Prenant connaissance de l'appel de l'US NORMANDE 76, le dossier reste placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 21780803 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) / PLATEAU QUINCAMPOIX FC (1) du 24 novembre 2019.

- Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 19 décembre 2019 (publiée le 23 décembre 2019),

la Commission donne match perdu par pénalité, avec 0 point, sur le score de 0 but à 3, à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) pour en faire bénéficier le PLATEAU QUINCAMPOIX FC (1) sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 21781506 AL TOURVILLE LA RIVIERE FC (1) / STADE DE GRAND QUEVILLY (2) du 24 novembre 2019.

 pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 19 décembre 2019 (publiée le 23 décembre 2019),

la Commission donne match perdu par pénalité, avec 0 point, sur le score de 0 but à 3, à l'AL TOURVILLE LA RIVIERE FC (1) pour en faire bénéficier le STADE DE GRAND QUEVILLY (2) sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 21782438 MONT SAINT AIGNAN FC (3) / AS SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE du 1^{er} décembre 2019.

- Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 19 décembre 2019 (publiée le 23 décembre 2019),

la Commission, Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

§§§§







HOMOLOGATIONS

RENCONTRES DU 22 DECEMBRE 2019

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 21781114 US GRANDCOURT / RC ETALONDES du 1er décembre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 21781304 FC LES GRANDES VENTES / SAINT AUBIN UNITED FC.

Pour cause d'arrêté municipal, la rencontre est reportée au 16 février 2020.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 21781491 FC SAINT JULIEN (2) / STADE DE GRAND QUEVILLY (2) du 20 octobre 2019. Match n° 21781504 FC BONSECOURS SAINT LEGER (2) / ROUEN SAPINS FC (2) du 24 novembre 2019. Les deux rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 20781775 GAINNEVILLE AC 2 / RC HAVRAIS 2 du 1er décembre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20781778 FC EPREVILLE 1 / OH TREFIL.NEIGES 3 du 1er décembre 2019.

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la commission fait usage de son droit d'évocation. Le dossier est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 21782092 US BACQUEVILLE 2 / FC BELLEVILLE SUR MER 2.

Pour cause d'arrêté municipal, la rencontre est reportée au 16 février 2020.

Match n°21782093 FC BIVILLE LA BAIGNARDE / AS VALLEE DU DUN.

Pour cause d'arrêté municipal, la rencontre est reportée au 19 janvier 2020.

Match n° 21782097 ENTENTE VIENNE ET SAANE 3 / CA LONGUEVILLE SUR SCIE 2.

Pour cause d'arrêté municipal, la rencontre est reportée au 16 février 2020.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 21782157 US GERPONVILLE VALMONT / ENTENTE SAINT MARTIN SAINT PIERRE.

Pour cause d'arrêté municipal, la rencontre est reportée au 12 janvier 2020.

Match n° 21782226 AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2 / US HERICOURT EN CAUX 2.

Pour cause de terrain impraticable, la rencontre est reportée au 12 janvier 2019.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 21782282 US LILLLEBONNE 3 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 2 du 20 octobre 2019.

Réserves de l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 2, non confirmées, non recevables en la forme.

Match n° 21782284 US VATTEVILLE BROTONNE 2 / MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE du 3 novembre 2019.

Match arrêté à la 57éme minute de jeu pour cause de terrain devenu impraticable.

La commission donne match à rejouer à une date ultérieure.

Mail: district@dfsm.fff.fr-Site internet: https://dfsm.fff.fr/







SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 21782548 AS CANTON D'ARGUEIL (2) / ASL FERRIERES EN BRAY (1) du 3 novembre 2019.

En raison d'un terrain impraticable, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 21782557 AC BRAY EST (2) / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE (1) du 10 novembre 2019.

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée le 19 janvier 2020.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 21782701 AS SAINT ADRESSE BUT 2 / LE HAVRE FC 2012.2 du 1^{er} décembre 2019, match inversé. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match n° 21784078 AS COLLEVILLE ANGERVILLE / US YEBLERON du 10 novembre 2019.

En attente du résultat, la composition des équipes et le résultat du match sont à faire parvenir au DFSM avant le 20 janvier 2020 sous peine de sanctions.

Match n° 21784087 FC BREAUTE BRETTEVILLE 2 / TANCARVILLE AC 2 du 1er décembre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 21786536 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE (2) / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE du 10 novembre 2019, match inversé.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786540 O. DARNETAL (3) / US GRAMMONT (2) du 10 novembre 2019.

En raison d'un terrain impraticable, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 21787186 FC BRACHY / CA LONGUEVILLE SUR SCIE 3 du 20 octobre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787188 FC TOTES 3 / ES JANVAL 3 du 20 octobre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 21787528 ASL SAINT PAER / FC FREVILLE BOUVILLE 3

Pour cause d'arrêté municipal, la rencontre est reportée au19 janvier 2020.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 21892375 U FONTAINE 1 / ES MONT GAILLARD 4 du 20 octobre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21892377 CS GRAVENCHON 3 / ENTENTE SAINT VIGOR YMONVILLE SAINT AUBIN ROUTOT du 3 novembre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 21787995 FC GRUCHET LE VALASSE 3 / AS BEUZEVILLETTE du 24 novembre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Mail: district@dfsm.fff.fr-Site internet: https://dfsm.fff.fr/







SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 21788320 ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE 11 / AS VEAUVILLE LES BAONS 11 Pour cause d'arrêté municipal, la rencontre est reportée au 12 janvier 2020.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 21797423 CA HARFLEUR BEAULIEU 11 / ENTENTE MANEGLISE-ESPC 11 du 3 novembre 2019. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT

Match n° 22192329 FC DU PETIT CAUX / FC BELLEVILLE SUR MER. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22192333 US GRAMMONT / ASPTT ROUEN. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22192650 AMS PETIVILLE / FC GRUCHET LE VALASSE. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Pour cause d'arrêté municipal, les autres rencontres sont reportées au 12 janvier 2020.

§§§§

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT

Match n° 22192584 ALLOUVILLE BELLEFOSSE / ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22192588 FC GRUCHET LE VALASSE 2 / CA HARFLEUR. Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu pour cause de terrain devenu impraticable. La rencontre est donnée à rejouer le 12 janvier 2020.

Match n° 22192589 LE HAVRE S PORT FOOT 2 / ESI SAINT ANTOINE 2. Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu pour cause de terrain devenu impraticable. La rencontre est donnée à rejouer le 12 janvier 2020.

Pour cause d'arrêté municipal, les autres rencontres sont reportées au 12 janvier 2020.

§§§§

COUPE SENIORS MATINS ROBERT BALLUET

HOMOLOGATION DU 3^{ème} TOUR, du 17 novembre 2019, joué le 22 décembre 2019.

<u>Rappel</u>:La Commission rappelle aux clubs que la même personne ne peut être inscrite, entraineur ou dirigeant et police du terrain, sur le même match.







Match n° 22198164 ISNEAUVILLE FC (1) / AS LONDAISE (2), joué sur les installations de l'AS LONDAISE. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 5€est infligée à l'AS LONDAISE, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Match n° 22198168 ATHLETI'CAUX (3) / SC OCTEVILLE SUR MER (3), joué sur les installations du SC OCTEVILLE SUR MER.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22198175 FC MANNEVILLE LA GOUPIL (1) / US SENNEVILLE (1), joué sur les installations de l'US SENNEVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22198176 US VALLEE CAUDEBEC (2) / FC BOOS (2), joué sur les installations du FC BOOS. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22198197 AMS PETITVILLE (2) / US EPOUVILLE (4), joué sur les installations de l'US EPOUVILLE. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22198205 AS ANGERVILLE L'ORCHER (2) / AC SAINT ROMAIN DE COLBOSC (3), joué sur les installations de l'AC SAINT ROMAIN DE COLBOSC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22198217 A MALAUNAY (2) / US VATTEVILLE BROTONNE (3), joué sur les installations de US VATTEVILLE BROTONNE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 5€ est infligée l'A MALAUNAY, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)

Match n° 22198562 FC LOUVETOT (1) / US DE BOLBEC (3), joué sur les installations de l'US DE BOLBEC. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22198190 FC ROGERVILLE (1) / US LES LOGES (3), La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 5€ est infligée l'US LES LOGES, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Match n° 22198169 AS LANQUETOT (1) / ETOUTEVILLE YVECRIQUE (3).

Match n° 22198170 FC YPORT (3) / LE HAVRE AC (3).

Match n° 22198172 AS LA CERLANGUE (1) / GAINNEVILLE AC (1).

Match n° 22198187 AS FAUVILLE (4) / MANEGLISE FC (1).

Match n° 22198191 SAINT AUBIN DE ROUTOT (1) / SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE (2).

Match n° 22198193 SAINT CLAIR DES MONTS (1) / ESM GONFREVILLE (3).

Match n° 22198206 O BELMESNIL (3) / AS MONTIGNY VAUPALIERE (1).

Match n° 22198208 ESPC SAINT GILLES ETAINHUS (2) / RC HAVRAIS (3).

Match n° 22198211 BRAQUEMONT LES COPAINS (1) / ANNEVILLE FC (1).

Match n° 22198212 US HOUPPEVILLE (1) / YERVILLE FC (3).

Match n° 22198213 FC DES VILLAGES (1) / VILLERS ECALLES (1).







Match n° 22198214 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (3) / FC LE TRAIT DUCLAIR (3).

Match n° 22198215 SAINTE MARIE DES CHAMPS (1) / ES DU MONT GAILLARD (3).

Match n° 22198216 GASEG SAINT RIQUIER (2) / US CAP DE CAUX CRIQUETOT (3).

En raison d'un arrêté municipal, les 14 rencontres sont reportées au 05 janvier 2020.

Match n° 221198152 ASC TOUSSAINT (1) / JS SAINT NICOLAS BETHUNE (4).

Match n° 22198207 US CAILLY (1) / US SAINT LAURENT EN CAUX (1).

Match n° 22198210 EN AVANT SAINT PIERRE (1) / ASL SIERVILLE (1).

En raison d'un arrêté municipal, les 3 rencontres sont reportées au 12 janvier 2020.

Match n° 22198171 AS RONCHEROLLES (2) / FC THOUBERVILLE (1).

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée au 19 janvier 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

HOMOLOGATION DU 3^{ème} TOUR, DU 17 novembre 2019, joué le 22 décembre 2019.

Match n° 22187525 ENTENTE SAINT VIGOR-SAINT AUB / US OUDALLE.

Match n° 22187530 AS FAUVILLE EN CAUX / SC SAINTE AUSTREBERTHE.

Match n° 22187532 US VALLEES/CAUDEBEC / FC LE TRAIT/DUCLAIR.

Match n° 22187533 AS OURVILLE EN CAUX / FC OFFRANVILLE.

Match n° 22187543 AL TOURVILLE LA R FC / US CAILLY.

Match n° 22187562 CAUDEBEC SAINT PIERRE F / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE.

Pour cause d'arrêté municipal, ces 6 rencontres sont reportées au 5 janvier 2020.

Match n° 22187528 ASC TOUSSAINT / ES PLAT FOUCAR REAL, rencontre a été inversée.

Terrain impraticable La rencontre est remise au 5 janvier 2020.

Match n° 22187518 CS TRANSATLANTIQUE / SC FRILEUSE.

Match n° 22187529 SAINT MARTIN BOSCHERVILLE / MUNICIPAUX BARENTIN.

Match n° 22187534 SAINT OUEN-DU-BREUIL / O PAVILLY.

Match n° 22187536 GCO BIHOREL / CO CLEON.

Match n° 22187559 ROUEN AC / STADE GRAND QUEVILLY.

Match n° 22187561 US SAINT JACQUES SUR DARNETAL / MONT SAINT AIGNAN FC.

Les 6 rencontres ont été inversées et homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22187539 SAINTAUBIN FC / FC NORD OUEST.

Forfait déclaré de FC NORD OUEST.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait au FC NORD OUEST sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier SAINT AUBIN FC sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 110€ au FC NORD OUEST
- dit SAINT AUBIN FC qualifié pour le prochain tour de la compétition.







Match n° 22187560 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY / AC BRAY EST

Forfait déclaré de l'AC BRAY EST.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'AC BRAY EST sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 110€ à l'AC BRAY EST
- dit le FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22187517 USF FECAMP / US EPOUVILLE

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'US FECAMP, une amende de 30€ est infligée à l'US FECAMP (annexe financière du DFSM).

Match n° 22187526 ES MONT GAILLARD / RC PORT DU HAVRE.

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'ES MONT GAILLARD, une amende de 30€ est infligée à l'ES MONT GAILLARD FECAMP (annexe financière du DFSM).

Match n° 22187521 LE HAVRE FC 2012/ CS MUNICIPAUX HAVRE.

Pour non utilisation de la FMI du fait de LE HAVRE FC 2012 une amende de 30€ est infligée à LE HAVRE FC 2012 (annexe financière du DFSM).

Match n° 22187519 OH TREFILERIES NEIGES / AC SAINT ROMAIN COLBOSC.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'O HAVRE TREFILERIES NEIGES.

§§§§§

Le Président de la Commission, Laurent LEFEBVRE Le Secrétaire de la Commission, Jean Luc TIRET

District de Football de Seine-Maritime